

Mairie de Dions
N°30 - Avril 2021



BULLETIN MUNICIPAL

EDITO

Le mois de mars est traditionnellement la période de construction du Budget annuel de la Commune.

Le Conseil Municipal du 24 mars dernier a approuvé le Compte Administratif 2020 et le Budget Primitif 2021.

Le Compte Administratif 2020 témoigne d'une bonne gestion de l'équipe municipale précédente avec une épargne nette importante qui participera au financement de nos futurs projets.

Notons aussi que la partie financière de l'opération de rénovation du Foyer et de la bibliothèque a elle aussi été exemplaire car ne présentant aucune augmentation de dépenses par rapport au budget prévisionnel avec un taux de perception de 100% des subventions demandées.

Le Budget Primitif 2021 est lui toujours soumis à la contrainte de moyens financiers limités à mettre en regard des besoins d'entretien du village et d'une exigence de qualité de service public toujours croissants.

Nous nous trouvons de fait dans une situation compliquée qui perdure depuis de nombreuses années et qui ne trouvera de solution qu'au prix d'une augmentation sensible de la démographie municipale.

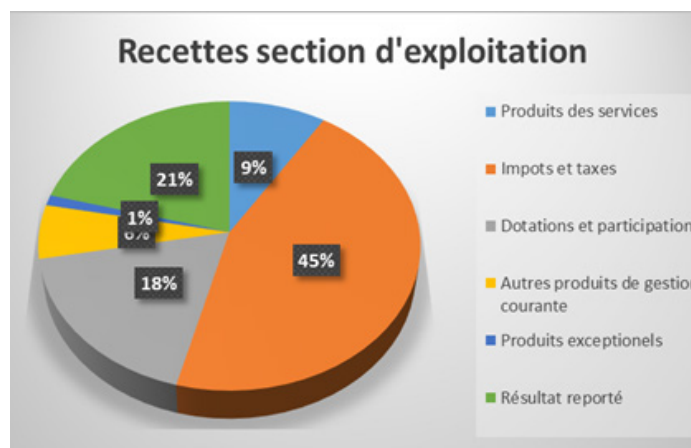
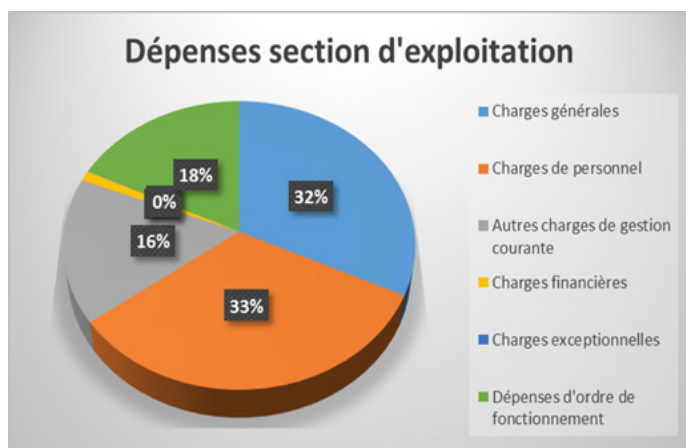
Dans l'intervalle nous pratiquons un fonctionnement à l'économie avec comme priorité la rénovation de notre patrimoine, l'entretien et la maintenance de nos équipements et du domaine public ainsi que le développement de la vie associative et culturelle le tout dans des bonnes pratiques au plan environnemental.

Qu'il me soit permis de remercier ici les agents des services municipaux ainsi que les élus qui participent à cette bonne gestion.

Le Maire

LES CHIFFRES

La **section d'exploitation** qui sert à financer le fonctionnement de la Commune s'équilibre à hauteur de **581 518 €**. La répartition des postes de dépenses et de recettes sont les suivants :



Notons que le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impositions directes locales.

La **section d'investissement** s'établit elle à hauteur de **471 538 €**. Elle sert pour l'essentiel à la réalisation de nos opérations d'investissement et aux remboursements de nos emprunts. Les opérations concernées sont les suivantes :

- Embellissement des Aires de Braune/rénovation du Lavoir ;
- Restauration de la Croix de Mission/création d'un itinéraire de découverte ;
- Equipement informatique et reprographie ;
- Seconde tranche école numérique ;
- Outillage services techniques ;
- Rénovation thermique et énergétique de la Mairie ;
- Enfouissement réseaux secs place de la Mairie et rue du Grès ;
- 1ère tranche de la rénovation de l'éclairage public.

A noter que chacune de ces opération ne sera lancée qu'une fois les subventions obtenues.

Enfin précisons que l'emprunt contracté pour l'aménagement de La Glacière est enfin soldé ce qui ramène le taux d'endettement à 6.18% ce qui nous laisse des marges de manœuvre pour financer nos futurs investissements dans le cadre de la programmation pluri annuelle arrêtée par le Conseil Municipal.



LES ACTIONS EN COURS

La rénovation de la Croix de mission, place de la Mairie est terminée. Dans le cadre de la création de l'itinéraire de découverte du village, la vidéo de présentation est disponible sur le site Dions.fr. Il nous reste à finaliser le cartoguide à destination des randonneurs et la signalisation du parcours au sein du village. Si les conditions sanitaires le permettent, une ballade artistique avec l'association EurekArt/Labelrue sera proposée le 12 juin pour lancer ce sentier de découverte. Nous en profiterons pour proposer la visite le foyer et la bibliothèque Place Brot.

L'embellissement des Aires de Braune et la rénovation du Lavoir sont en bonne voie. Les travaux devraient être terminés fin avril.

Un caniveau pour drainer les eaux pluviales a été installé par Nîmes Métropole, rue des Ecoles. Un tel ouvrage devrait atténuer les désagréments constatés depuis quelques années sur cette partie du domaine public.

Nous sommes toujours en attente des réponses des financeurs pour la rénovation thermique et énergétique de la Mairie ainsi que pour l'enfouissement des réseaux secs place de la Mairie et rue du Grès.

Enfin l'ancienne station d'épuration sera démantelée à l'automne 2021.

ECOLE

Le programme d'intervention sur l'école est quasiment terminé : la classe des grands a été repeinte et des plantations réalisées dans la cour.

Nous avons obtenu les financements nécessaires du Ministère de l'Education Nationale et de Nîmes Métropole pour réaliser la dernière tranche de l'école numérique.

Durant les vacances de Pâques sera réalisé le câblage, l'installation de 9 ordinateurs et d'un tableau blanc interactif.



APE

L'association des parents d'élèves de l'école de Dions vous informe des deux événements qui marqueront la fin de l'année scolaire :

- **Vide grenier sur l'aire de Braune le 13 juin (les personnes intéressées pourront contacter Stéphanie Saurin)**
- **La kermesse le vendredi 18 juin.**

Pour toutes ces manifestations l'APE a besoin des parents de l'école qui sont les bienvenus, mais est également à l'écoute des Dionsois qui auraient des idées... En cette année si particulière l'APE a malgré tout réussi à mener des actions : venue du Père Noël à l'école, Carnaval, vente de chocolats et de galettes des rois en partenariat avec la boulangerie Girard. Le but de ces actions étant de financer des projets scolaires en étroite collaboration avec l'équipe enseignante sans quoi rien ne serait possible. L'APE espère ainsi pouvoir offrir aux élèves une belle sortie de fin d'année !

Elodie VERT, Bélanda VANDURME, Lise ROUQUETTE

DES COLIS DE NOËL POUR LES AÎNÉS DE LA COMMUNE.

Courant décembre les responsables de la commission d'action sociale ont procédé à la remise d'un panier garni aux anciens de la commune qui ne peuvent plus se déplacer.

Le bonheur se lisait sur le visage de ceux qui, l'espace d'un moment, ont pu savourer ces agréables instants de convivialité. Un baume au cœur pour eux car ils se retrouvent souvent isolés.

Nous leur souhaitons une année en parfaite santé et espérons les retrouver aussi nombreux l'année prochaine.



LE CAMP DES GARRIGUES

Un espace dédié à l'entraînement au combat.

Le camp des Garrigues est un terrain militaire depuis plus d'un siècle. Implanté sur les communes de Nîmes, Dions, Sainte-Anastasie et Poulx, c'est un outil indispensable pour la préparation opérationnelle des forces armées et de certaines unités des forces de sécurité intérieure, Police, Gendarmerie et Sécurité Civile.

Cet espace d'entraînement comprend notamment plus de 2500 hectares consacrés au tir réel aux armes de guerre, du fusil d'assaut au mortier. Le reste est consacré au combat à pied et à la manœuvre en engins blindés. Depuis 2010, la zone de manœuvre est gérée par le 2e Régiment étranger d'infanterie, stationné dans le centre de Nîmes (rue Vincent Faïta) tandis que le camp bâti l'est par le 4e Régiment du matériel de Saint Césaire.

Un accès interdit pour préserver la sécurité des personnes.

Compte tenu des risques pour la sécurité des personnes (matières dangereuses instables enterrées entre 1880 et 1960, réceptacles contenant des matières explosives, tirs, déplacement en tout terrain de véhicules de 30 tonnes,...) son accès est strictement interdit à toute personne n'ayant pas une autorisation du responsable du camp. Cela concerne tant les militaires en dehors des activités d'entraînement que les civils qui ne bénéficient pas d'une convention obtenue auprès du ministère des Armées et qui n'ont pas reçu la sensibilisation au danger pyrotechnique dispensée par le PC tir de l'ECI22/2°REI. Ces conventions concernent actuellement des associations sportives et certaines sociétés de chasse des environs.

Les limites du camp sont matérialisées sur le terrain par des barrières, des merlons ou des panneaux. En complément de ces mesures, en fonction des activités pratiquées sur le camp, la circulation peut être régulée sur certains axes, notamment la D418 entre Nîmes et Russan.

Chaque infraction constatée (promeneurs, cyclistes, sports mécaniques, atteinte à l'environnement...) peut faire l'objet d'un dépôt de plainte par l'autorité militaire auprès des autorités compétentes.

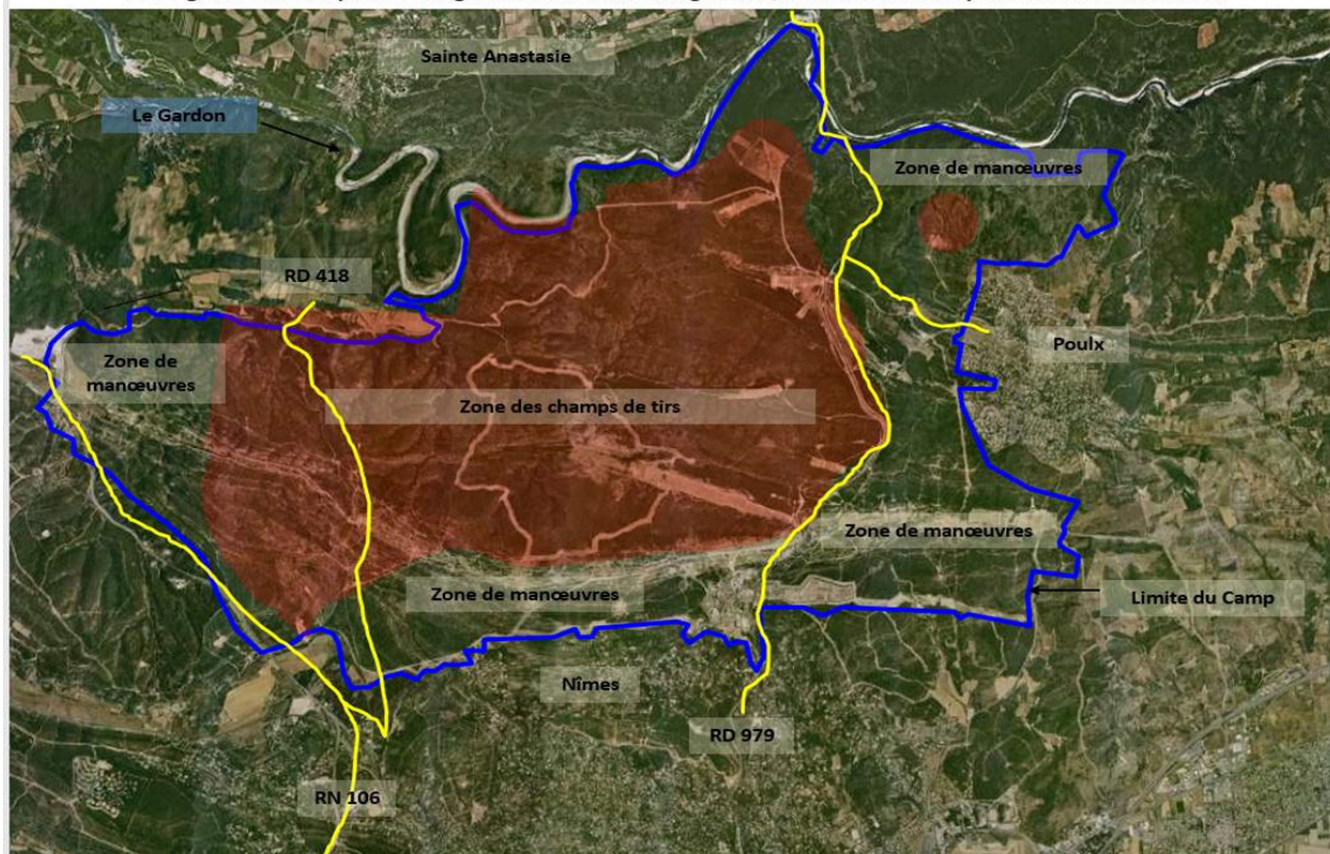
Un effort particulier pour concilier nécessaire préservation de la biodiversité et activités militaires.

Depuis près de vingt ans, les armées mettent en œuvre sur le camp une stratégie de préservation de la biodiversité. Cela concerne le risque incendie par la réalisation de pare-feu, de travaux de débroussaillage et la coordination avec les acteurs locaux concernés (municipalité, SDIS...). Dans ce cadre, le camp possède un détachement de pompiers militaires dédié à cette mission. Cela concerne également la faune et la flore dans le cadre de la protection des espèces en liaison notamment avec le syndicat mixte des gorges du Gardon (SMGG) et les acteurs étatiques. A ce titre, les armées contribuent à la transformation énergétique en mettant en place des sources alternatives pour satisfaire leurs besoins sur certains sites et une partie du camp est classée zone Natura 2000.



Manœuvre de blindés, tirs réels, emploi de simulation laser, combat avec munitions d'exercice, de jour comme de nuit, jours ouvrables et weekends.

L'intégralité du camp des Garrigues est une zone dangereuse, interdite à toute personne non autorisée.



MANIFESTATION CULTURELLE

Sous réserves des conditions sanitaires, Le **samedi 12 juin** aura lieu une manifestation culturelle autour des sites remarquables du village.

Dans le cadre du dispositif « Les chemins de traverse » porté par l'association Eureka Art, il vous sera proposé une déambulation artistique intitulée « Ballade à l'envers » qui débutera au lavoir en passant par la Croix de Mission, le Gouffre, le Moulin et se terminera Place de la Mairie où une dégustation de produits locaux vous sera proposée.

Une information plus détaillée vous sera transmise fin mai début juin.



LA JOURNEE CITOYENNE DE FLEURISSEMENT

Merci au conseil Départemental, l'ESAT d'Osaris, pour le don de 300 plantes qui ont permis de débiter le fleurissement du village.

La journée citoyenne du 21 mars dernier a réuni 14 personnes volontaires qui se sont employées à nettoyer et planter sur les endroits suivants :

- Rue du Puits Neuf face à l'école,
- Jeu de boule et parking rue du Puits Neuf,
- Rue de la Batiraille,
- Croix de mission de la RD.22,
- Chemin des rossignols
- Place Auguste

Il nous restera à replanter au cimetière et sur les Aires de Braune et réaliser un paillage sur les plates-bandes.



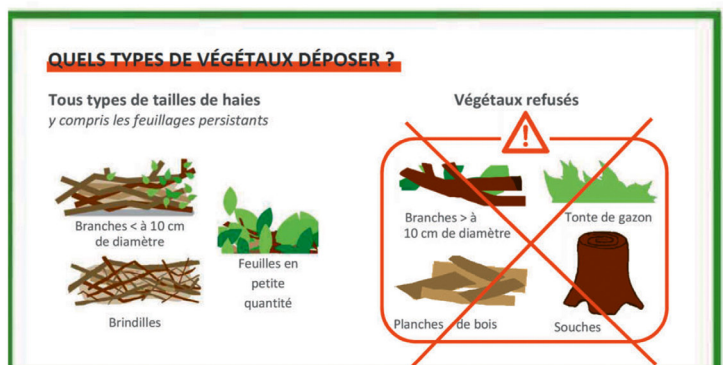
BROYAGE DE VEGETAUX

En partenariat avec le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon un dispositif de broyage des végétaux est proposé à la population. Le broyage des végétaux se fera à côté du stade sur une surface délimitée par des barrières. Durant la période allant du **19 au 30 avril 2021**.

Dans ce cadre vous pouvez déposer en dépôt les branchages ou les résidus de taille de haies. Attention : les branchages doivent faire maximum 10 cm de diamètre car au-dessus ce bois peut être utilisé comme bois de chauffage. et ils doivent être déposés et entreposés dans un même sens.

Sont interdit de dépôts: les tontes de gazons ou d'herbes, ou tous autres déchets.

Le broyage aura lieu début mai et il vous sera possible de récupérer le broyat notamment pour réaliser des paillages. Le reste servira au paillage des plates-bandes municipales. Si l'essai s'avère concluant une autre campagne aura lieu au mois d'octobre.





RUINE DE ROME

Famille : Scrofulariacées

Type : vivace

Origine : Europe

Couleur : bleue ou mauve

Floraison : mars-octobre

Hauteur : 10-30 cm



Le *cymbalaire Muralis* ou encore la Ruine de Rome. Encore une petite plante insignifiante qui orne nos rues et ruelles, elle vient de loin aussi celle-ci, nous pouvons en trouver jusqu'à Croatie. Elle est devenue plante ornementale au XVème siècle, venue de Rome d'où son surnom « Ruine de Rome ». Le XVème, entre le haut moyen âge et la Renaissance. Le siècle des découvertes, des navigations... La botanique est élevée comme science à part entière, non plus comme faisant partie de la médecine, science favorisée et développée grâce à l'imprimerie (1450) accélération des sciences humaines... (1289 fondation de l'université de Montpellier) chaires médicales 1498, 1593 Jardin botanique....

C'est une petite plante qui a traversée des centaines de milliers d'années... Elle était autrefois utilisée comme antiscorbutique, astringente, hémostatique, et nous l'utilisons contre la gale à une époque. Mais son plus beau parcours reste cependant, quand même son utilisation dans les jardins de rocaille Italien peut-être dans les jardins d'Isola Bella des Comtes et Comtesses Borroméo (Italie)...

N'oublions pas que ces plantes dites « mauvaises herbes » ou adventices, rudérales, ce sont incroyablement bien adaptées à toutes les situations (sécheresse, incendies, pression humaine...) elles sont souvent opportunistes. Donc, dès que l'endroit leur convient, elles s'y installent. Elles font parties de notre patrimoine naturel et enrichie notre biodiversité.

Dans le prochain bulletin nous parlerons de la Chélidoine, une autre plante qui cache bien son jeu, et qui en plus embellie nos rues. Mais ceci est une autre histoire...

LES AIRES DE LA BRAUNE ET LE LAVOIR

Un remarquable travail de réfection et d'embellissement est fait sur les aires de la Braune et autour du lavoir par l'équipe du chantier d'utilité social du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, le travail est de grande qualité et une maîtrise certaine de l'ouvrage. Comme le dit M. le maire « La réfection du lavoir était très attendue par les habitants, notamment par les anciens qui y sont très attachés » Midi libre du 13/03/2021. La restauration du lavoir du XIXème siècle (1886), la rénovation de la croix de mission de la place de la maire (1819), le chemin pédestre qui l'accompagne, et dans une moindre mesure, le fleurissement des rues... Ces travaux donnent une unité de lieu et d'espace reliant les berges du Gardon au gouffre des Espelucas, en somme l'histoire patrimoniale du village.





Vous avez jusqu'au 15 juin pour participer à ce concours qui est ouvert à tous les habitants du village y compris les enfants.

Pour cela il faut envoyer un mail à l'adresse suivante : accueil@dions.fr en spécifiant dans l'objet du mail : concours Nom Ecole.

Attention merci de préciser votre nom et votre adresse dans le corps du mail. Un jury composé de parents d'élève, d'habitants de la Commune et des enseignants et personnels municipaux intervenant à l'école se réunira dans la deuxième quinzaine de juin pour faire une ou plusieurs propositions au Conseil Municipal qui statuera en dernier ressort. Une plaque sera déposée avant la rentrée de septembre 2021.

Merci pour votre participation.

CALINI
CONSEIL IMMOBILIER

IMMOBILIER

CALINI CONSEIL

ACHAT LOCATION VENTE

Une équipe mobilisée à vos côtés !



Av. Charles de Gaulle
30190 LA CALMETTE
☎ 04 66 63 11 31
✉ lacalmette@calini.com

Parking CC **Easino**

calini.com

Activ'78, Cavi - 04 66 222 223 - SIRET 813 664 349 00012

Ne pas jeter sur la voie publique, merci.



La Guinguette de Dions
vous accueille

Route d'Uzès—30190 - Dions

Horaires : tous les jours de 7 h à 15h et à partir de 19h

tél.: 04 66 53 19 93

Etat civil

Décès :

Mr Gérard Mathieu, 22/12/2020
Mme Pauline Pagès née Rouvier, 26/11/2021
Mr Robert Pagès, 30/12/2020
Mme Manuela Vincente, 26/01/2021

Nos sincères condoléances aux familles.

Naissances :

Gabin Delozé, 27/11/2020

Nos félicitations aux heureux parents.